

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Subvention à
l'Association Pour
le Don de Sang
bénévole –
antenne Floirac
Année 2018.
Décision**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association pour le Don du Sang bénévole de Bordeaux et environs – Antenne de Floirac a pour objectif principal de susciter le don volontaire et bénévole du sang sur l'ensemble du territoire bordelais.

L'association propose :

- Collecte,
- Repas,
- Animations et présence lors des forums associatifs.

En 2017, l'association a effectué plus de 134 collectes sur Bordeaux et ses environs dont 6 organisées sur la commune. Le nombre de donneurs est de 7 518 contre 6 302 en 2016. De plus, la cérémonie de remise de diplômes aux donneurs eu lieu sur la commune en octobre.

Pour 2018, l'association prévoit toujours au moins 6 collectes sur Floirac et participer au forum des associations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association pour le Don du Sang une subvention de 100 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association pour le Don du Sang ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 17 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 100 € de subvention à l'Association pour le Don du Sang pour 2018.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,

